

## VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DU MORBIHAN

L'an deux mille vingt-deux, le **mardi 20 décembre 2022 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 8 novembre 2022 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

### **Etaient présents à la présente délibération :**

M. David <b>LAPPARTIENT</b>	Président
M. Ronan <b>LE DÉLÉZIR</b>	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Mme Marie-José <b>LE BRETON</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Muriel <b>CLÉRY</b>	
M. Simon <b>UZENAT</b>	
Mme Gaëlle <b>FAVENNEC</b>	
M. Patrick <b>CAMUS</b>	

### **Absents excusés :**

M. Luc <b>LE TRIONNAIRE</b>	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Anne <b>GALLO</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Pascal <b>BARRET</b>	
Mme Nathalie <b>COURTRAI</b>	
Mme Sylvie <b>SCULO</b>	

### **Etaient également présents :**

Mme Monique **CASSE** (Directrice)

## VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DU MORBIHAN

À la suite d'une réunion politique en mai 2022 entre le Parc et le GAB 56 et en écho à la signature de la convention nationale entre la Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, il a été convenu de rédiger une convention d'objectifs entre le Parc naturel régional du golfe du Morbihan (« le Parc ») et le Groupement des agrobiologistes du Morbihan (« le GAB 56 ») sur la durée du programme d'actions du Parc.

Cette convention d'objectifs fait également suite à la collaboration entre les deux structures pour la mise en œuvre d'une action du programme triennal d'actions 2018-2020, concernant l'action 22.3 : Impulser une approche prospective des systèmes alimentaires pour conforter l'agriculture du territoire via le projet Campagne des paysages d'Afterres 2050.

Le Parc et le GAB 56 sont également partenaires dans le cadre du Projet alimentaire territorial portés par Golfe du Morbihan Vannes agglomération et coanimé par le Parc et membres du comité de pilotage du Projet alimentaire territorial de Auray Quiberon Terre Atlantique.

Le contenu de la convention a été défini à la suite de 3 réunions politiques portant sur un thème de partenariat :

- Diffusion de l'information : le 6 septembre 2022 en présence de Pascal Barret - maire d'Arradon - membre du bureau du Parc et Rosélène Pierrefixe maraichère - élue au GAB56,
- Expérimentation : le 15 septembre 2022 en présence de Patrick Camus - conseiller municipal de Plougoumelen - membre du bureau du Parc et Éric Le Breton maraîcher à Tréfléan - élu au GAB 56,
- Commercialisation : le 19 septembre en présence de Jean-Charles Métayer - élu au GAB 56 et sans présence d'élus pour le Parc.

La convention est structurée autour de ces trois thèmes. Elle vise à définir entre le Groupement des Agrobiologistes du Morbihan et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, les actions sur lesquelles portera la collaboration. Elle sera révisée à la clôture du programme triennal du Parc, soit en décembre 2023.

La convention est jointe, ci-dessous, à la délibération.

---

APRES AVOIR DELIBERE, les membres du Bureau Syndical **valide à l'unanimité** les avis émis par la Commission valorisation économique du 7 décembre 2022 et détaillés ci-dessus.

Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT



## Convention d'objectifs 2022 - 2023 entre le Groupement des agrobiologistes du Morbihan et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

### PREAMBULE

À la suite d'une réunion politique en mai 2022 entre le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (« le Parc ») et le Groupement des Agrobiologistes du Morbihan (« le GAB 56 ») et à la suite de la signature de la convention nationale entre la Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, il a été convenu de rédiger une convention d'objectifs entre le Parc et le GAB 56 sur la durée du programme d'actions du Parc.

Cette convention d'objectifs fait également suite à la collaboration entre les deux structures pour la mise en œuvre d'une action du programme triennal d'actions 2018-2020, concernant l'action 22.3 : *Impulser une approche prospective des systèmes alimentaires pour conforter l'agriculture du territoire via le projet Campagne des paysages d'Afterres 2050.*

Le Parc et le GAB 56 sont également partenaires dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux portés par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (coanimé par le Parc) et Auray Quiberon Terre Atlantique.

Cette convention vise à définir entre le GAB 56 et le Parc, les actions sur lesquelles portera la collaboration. Elle sera révisée à la clôture du programme triennal du Parc, soit en décembre 2023.

### OBJECTIFS SUR LE TERRITOIRE DU PARC

Le Parc et le GAB 56 se donnent pour objectifs de collaborer afin de mettre en œuvre la Charte du Parc et décliner le programme triennal d'actions 2022-2023 du Parc, et notamment le projet 24 « Agir pour la transition agroécologique et alimentaire ».

Celui-ci a pour objectifs de :

- Maintenir l'agriculture et les agriculteurs et agricultrices du Parc,
- Favoriser une mise en réseau et une synergie entre les agriculteurs et agricultrices, les instances professionnelles agricoles du territoire, les élus et les consommateurs, pour faire face aux défis demain,
- Promouvoir une agroécologie ancrée sur le territoire susceptible d'anticiper les évolutions sociales et environnementales,
- Promouvoir une assiette bénéfique et saine pour tous et le climat.



A propos de l'agriculture biologique, la Charte du Parc précise dans son article 27.2.3. :  
« En étroite collaboration avec les organismes professionnels : GAB 56, Chambre d'agriculture, le Parc appuie aussi le développement de l'agriculture biologique et apporte avec eux son soutien en termes de diffusion de l'information, d'expérimentation, de commercialisation ».

Les actions et modalités de collaboration sont ainsi catégorisées selon ces trois catégories : diffusion de l'information, expérimentation et commercialisation.

## ACTIONS COMMUNES

### DIFFUSION DE L'INFORMATION

#### Relais d'information

Le Parc et le GAB 56 relayeront les informations sur les initiatives et évènements que chaque structure porte dans le respect des valeurs de chacun s'attachant à rester dans un cadre de promotion des actions hors domaine politique et syndical.

#### Événements

Le Parc et le GAB 56 seront mobilisés chacun sur un évènement porté par l'autre structure :

- Le Parc s'engage à participer aux programmes d'animations de la fête du lait organisée sur son territoire en juin 2023 par le GAB 56 : avec deux formats d'ateliers, un sur le projet. Campagne des paysages d'Afterres 2050 et l'autre porté par le Parc autour de la petite faune et avifaune des prairies naturelles (nidification, fauche tardive...).
- Lors d'une animation du Parc pour la Fête de la nature et dans le cadre des ABC, le GAB 56 s'engage à travailler à la mobilisation d'une ferme support dans son réseau sur une des communes du Parc, permettant ainsi aux animateurs du Parc de préparer une animation grand public sur la biodiversité dans les espaces agricoles notamment les prairies naturelles.

Le Parc et le GAB 56 pourraient co-organiser un évènement en commun grand public dès début 2023, avec des moyens financiers et humains à identifier. Le thème pourrait porter sur l'évolution des pratiques alimentaires avec la valorisation des résultats des défis foyers à alimentation positive. Le public visé est un public de néophytes.

#### Campagne des paysages Afterres 2050

Le Parc et le GAB 56 ont initié en collaboration une démarche d'information et de concertation des habitants, élus et professionnels du territoire du Parc sur les enjeux de la transition agricole et alimentaire (projet Campagne des paysages Afterres 2050).

Un poster représentant des moyens et résultats de cette transition a été produit. Les deux structures collaboreront pour élargir sa diffusion et la concertation sur les enjeux abordés.

La priorité sur 2023 sera de rendre visible et accessible l'image et de l'intégrer aux outils pédagogiques dans les PAT du territoire.

En 2023, le GAB 56 et le Parc s'engagent à établir ensemble des actions de valorisation de l'image pour le prochain programme triennal et à œuvrer pour la mobilisation des financements nécessaires.

A moyen terme, la collaboration visera à valoriser l'image avec un site dédié pour une image numérique et interactive adossée à des documents et vidéos et élargir à d'autres médias, puis produire des scénarios pédagogiques d'utilisation de l'image par différents publics.

### Participation à l'élaboration du prochain programme d'actions 2024-2026

Afin de préparer la construction du programme d'action 2024-2026 du Parc, le Parc et le GAB 56 travailleront à des propositions d'actions sur l'agriculture en général et l'agriculture biologique en particulier. Le GAB 56 sera donc un partenaire du Parc pour la construction du programme triennal et propose notamment :

- D'aider à l'organisation d'une commission valorisation économique sur ferme,
- D'organiser un temps d'interconnaissance avec les élus du Parc et ceux du GAB 56.

### **EXPERIMENTATION**

Le Parc et le GAB 56 mènent des activités complémentaires en lien avec l'agroécologie et le maintien de la biodiversité par et pour l'agriculture, pour la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Les résultats des inventaires floristiques et faunistiques réalisés dans le cadre des démarches Atlas de la Biodiversité Communale sur les parcelles bio pourront être valorisés auprès des adhérents du GAB 56. Pour ce faire, le Parc s'engage à indiquer au GAB 56 les parcelles en agriculture biologique où les inventaires ont été faits, le GAB 56 transmettra les résultats à ses adhérents. Le GAB 56 informera le Parc lors de ses événements chez un agriculteur afin que le Parc puisse lui fournir des données naturalistes pouvant être valorisées.

Le Parc et le GAB 56 participeront conjointement à la création de connaissance sur les liens entre les pratiques agricoles et la biodiversité sur une ou deux fermes pilotes choisies par le GAB 56. Pour cela ils s'appuieront éventuellement sur l'outil d'analyse de la biodiversité du label FNAB et les outils proposés par le réseau Paysans de nature.

Concernant l'agroforesterie, le GAB 56 s'engage à diffuser auprès des agriculteurs l'information sur le centre de ressources qui sera créé au Parc.

Concernant les pratiques agroécologiques et les prairies dont les prairies naturelles, le GAB 56 se fera le relais du Parc sur le concours des pratiques agroécologiques. Le Parc s'engage à fournir au GAB 56, les résultats du concours chez les agriculteurs adhérents du GAB 56. Le GAB 56 s'engage à valoriser ces résultats dans ses groupes techniques.

Enfin, le Parc et le GAB 56 s'engagent :

- En 2023 à identifier la liste de thèmes pouvant être traités (exemple prairie pharmacie),
- Pour 2024 à préparer un sujet de formation pour créer un temps entre les agents du pôle production du GAB 56 et les agents du pôle biodiversité du Parc, sur une ferme.

## COMMERCIALISATION

Le Parc et le GAB 56 ont en commun de travailler à la mise en place de filières de qualité et rémunératrices, grâce à des outils complémentaires : marque Valeurs Parc naturel régional pour le Parc, certification Agriculture biologique et mieux disant pour le GAB 56. Une action commune de communication à des restaurateurs sur la certification AB et la marque Valeurs Parc naturel régional a déjà été l'occasion de mettre ces complémentarités en lumière.

### Marque Valeurs Parc naturel régional

Le GAB 56 pourra être sollicité par le Parc pour son expertise sur les filières biologiques, dans le cadre de l'ouverture sur le territoire du référentiel « bière » de la marque Valeurs Parc naturel régional. En effet, cette ouverture vise entre autres objectifs celui de favoriser une production locale et biologique d'orge brassicole.

Le GAB 56 facilitera le contact entre le Parc et l'association « De la Terre à la Bière » dans le cadre de l'ouverture de ce référentiel.

Sous réserve d'identification des financements adéquats, le GAB 56 sera mobilisé pour animer une Journée Réseau organisée dans le cadre de l'animation du réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional.

### Filières biologiques locales

Certaines filières biologiques existent spécifiquement sur le territoire du Parc, aussi le GAB 56 et le Parc travailleront à une communication sur ces filières en 2023, à destination des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional et du grand public.

Le Parc relaiera les informations sur le développement à venir par le GAB 56 d'un système de carte de fidélité, dont l'objectif est d'inciter les consommateurs du territoire à découvrir les lieux de vente de produits biologiques.



### Autres thèmes de collaboration

Le Parc apportera au GAB 56 les informations sur les règles concernant les pré-enseignes dérogatoires sur le territoire et animera une présentation sur ce sujet à destination des agriculteurs, si le GAB 56 le sollicite.

Enfin, à moyen terme, le Parc et le GAB 56 pourront collaborer sur deux filières identifiées à ce stade :

- La viande, pour la valorisation des pratiques durables et la réponse aux attentes du secteur en termes de développement de solutions d'abattage.
- Le vin, afin de répondre aux enjeux émergents du fait de la multiplication des projets d'installation viticoles sur le territoire.

### SIGNATURE

Fait à Vannes en deux exemplaires originaux, le 31/01/2023,

Le Président du Groupement des  
Agrobiologistes du Morbihan,

Jean Charles METAYER

Le Président du Parc naturel régional du Golfe  
du Morbihan,

David LAPPARTIENT